

L'ETHIQUE DE LA RECHERCHE, par Amel AOUIJ-MRAD

Abstract :

Le terme d'éthique est des plus usités, particulièrement depuis un certain temps, le diktat de transparence de la vie publique entrant en collusion avec sa monétarisation. Si le rapport entre l'éthique et la recherche fait à première vue figure de pléonasmе, l'analyse de nombre de situations vient démentir cette évidence et font surgir nombre de constats et d'interrogations.

Notre étude se situera successivement à deux niveaux de l'éthique de la recherche.

❖ Le premier de ces niveaux est relatif à l'éthique globale de la recherche scientifique, qui concerne le cadre dans lequel celle-ci se place. C'est l'éthique des choix globaux et des objets de recherche à privilégier : les gouvernants sont interpellés et leurs choix publics révèlent toute une politique d'ensemble. Sans nul doute, l'éthique internationale influence pour bonne part les choix et les comportements nationaux, ainsi que nous le montrent divers exemples tirés de la pratique de l'UNESCO. Il apparaît que ces choix sont loin d'être anodins et gratuits.

Se pose aussi à ce premier niveau de notre analyse la question du cadre textuel encadrant les recherches scientifiques, qui influence autant qu'il les limite les choix du chercheur, particulièrement quant à l'objet et aux méthodes de sa recherche.

❖ Le second niveau de notre étude concerne l'éthique du chercheur lui-même, souvent tenu de s'inscrire dans un cadre prédéfini et donc de sa liberté individuelle, de choix et de moyens. Dans quelle mesure ce chercheur est-il guidé par un choix qui lui échappe (politique de la recherche), par certains protocoles, certaines interdictions et obligations ainsi que par d'obscurs et inavouables motifs financiers ? De nombreux exemples illustreront nos propos, historiques et actuels.

Enfin, le chercheur conserve toujours une part de liberté d'interprétation des textes relatifs à son activité ou au domaine dans lequel elle s'insère. Il se pose des limites et des balises à ne pas dépasser : sa propre éthique vient combler les lacunes textuelles ou en pallier heureusement ou malheureusement les approximations.

Amel AOUIJ-MRAD est professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis et membre du Comité national d'éthique médicale depuis 2002.

L'ETHIQUE DE LA RECHERCHE

Amel AOUIJ-MRAD

INTRODUCTION

« Tout art et toute investigation, et pareillement toute action et tout choix tendent vers quelque bien à ce qu'il semble. Aussi a-t-on déclaré avec raison que le Bien est ce à quoi toutes choses tendent » (Aristote, Ethique à Nicomaque, I.1). Restait à savoir la consistance de ce « souverain Bien », logiquement nécessaire à toute action, qui en constitue la base nécessaire. Un terme, fondamentalement ancien comme le monde car inhérent à toute forme d'agissement, a récemment été remis au goût du jour : il s'agit du terme d'éthique. La réflexion y relative remonte, comme notre extrait le prouve, à la Grèce antique : présocratiques, Socrate lui-même son premier penseur, puis Platon, Aristote et les Stoïciens ont amorcé une réflexion qui demeure jusqu'à nos jours d'une étonnante actualité. Les philosophes Hans Jonas et Paul Ricœur, pour nous situer dans le XXème siècle, ont approfondi cette notion, le premier en l'acolant à toute forme de développement durable et le second en (notamment) établissant la primauté de l'éthique sur la morale (« Soi-même comme un autre », septième étude, 1). Cette visée de « vie bonne », s'il elle est à l'évidence inhérente à toute forme d'action humaine, se fait aujourd'hui ressentir avec de plus en plus d'acuité. L'accélération actuelle du rythme des échanges couplée à l'explosion des technologies et à l'ouverture des possibles permis à l'homme fait reculer les frontières de l'impossible et de l'interdit. Devenu « maître de l'aube » (Livre de Job : 38 ; 12), l'homme se sent devenir invulnérable et risque de perdre tout sens de la mesure au cours de ses recherches.

Il est justement de notre propos de saisir le sens de ce rapport réinitié qui permet de comprendre le pourquoi de la redécouverte de l'éthique, puisqu'elle devrait se trouver constamment au cœur de chacune de nos actions. Cette question prend toute sa place lorsqu'on situe l'éthique par rapport à la recherche. Définie comme l'action de « chercher de manière consciente et méthodique » (Dictionnaire Robert), la recherche trouve à s'appliquer dans toutes les sciences, « corps de connaissances ayant un objet déterminé et reconnu, ainsi qu'une méthode propre » (ibid.) ; la science est un domaine de savoir, permettant d'établir des relations objectives vérifiables. Quelle que soit la classification (sciences dures

ou exactes, sciences humaines ou sciences sociales, sciences mathématiques ou sciences physiques...) que l'on choisit de leur appliquer (selon la méthode d'investigation qui leur est appliquée ou selon leur objet), toute science est par définition champ de recherches. Si la bioéthique est la plus courante et la mieux connue de l'éthique appliquée d'autres domaines comptent de plus en plus lors de l'élaboration de politiques.

C'est d'ailleurs derrière le terme de « recherche » que s'introduisent toutes les dérives. Car provenant de son environnement ou de lui-même. Hanté par le raisonnement poursuivi, par le résultat à démontrer, par le traitement à expérimenter ou par l'idée à exposer, le chercheur subit nombre de pressions. Or, quelque soit le matériau de ses recherches, ou la théorisation de ses réflexions, les résultats de ses investigations modifieront un tant soit peu l'environnement concret ou conceptuel dans lequel il évolue. S'il n'est pas lui-même profondément habité par une « morale du comportement et de la décision », il risque fort de se perdre en vendant, tel le Johan Faust de Goethe,, son âme au diable. Doué d'un véritable don d'ubiquité, ce diable pourra tantôt apparaître sous les traits de l'égoïste ambition personnelle, de l'ascension au pouvoir ou encore du rapide enrichissement, parfois sans doute mérité. Quelle éthique alors doit être celle du chercheur, si tant est qu'il existe plusieurs éthiques, ce qui ne nous semble pas être le cas.

Il semble bien en effet que le choix d'une éthique universelle, axée sur un principe unique, celui de bienfaisance, couplée à une démarche de précaution s'impose. Cette éthique se décline elle-même en d'autres principes d'action fondamentaux, la dignité et la responsabilité notamment.

L'éthique de la recherche ne fait pas exception à cette définition et à cette conception qui doit être universelle. Dans un monde où l'homme se sent devenir surpuissant du fait des nouvelles technologies maîtrisées et des barrières reculées, l'appel à une éthique venue des temps immémoriaux se fait pressant afin de lui redonner une part d'humilité et de l'amener à nuancer ses avancées. Dans le cadre où évolue ce chercheur et qui est tracée par des d'autres acteurs, étatiques ou supra étatiques, il doit trouver la place qui est la sienne et faire ses choix parmi les normes qu'on lui impose et qui l'encadre (I). Mais, une fois seul face à sa recherche à mener et donc face à lui-même, il devra puiser au fond de lui, en ses convictions et en sa foi, morale, culture ou réflexion, les ressources nécessaires à une démarche éthique (II).

I – L'éthique des choix, une éthique imposée ?

Toute recherche s'inscrit logiquement dans un cadre établi, dans des structures, si ce n'est même dans une politique de recherche donnée. La recherche, nous le constatons bien, est une politique publique. Thème porteur, subissant tour à tour les foudres des restrictions budgétaires (France, 2003) ou au contraire portant les ambitions du « projet d'une nation » (Tunisie, 2007), la recherche a besoin de l'Etat tout comme l'Etat a besoin d'elle. Leur relation est dialectique et donc dynamique. Le chercheur se trouve au cœur de cette relation et, dans un monde aux parois de plus en plus perméables, doit adapter ses thèmes de recherche à une éthique globale, celle des gouvernants, qui se manifeste tant dans leurs discours que dans leurs actes. Ceci concerne d'une part l'objet de la recherche que son cadre.

1°) L'objet de la recherche

Notre monde ressemble de plus en plus à un grand village. Dans ce village, souvent, les décisions ne sont pas des choix anodins mais de décisions prises au plus hauts niveaux d'instances politiques, financières, ou culturelles mondiales. Si nous ne prenons que le seul exemple de l'Unesco, conscience de l'ONU, nous découvrons que tous ses choix d'action n'ont pas été toujours orientés dans le sens de la « bienfaisance ». Si elle s'est toujours posée en défenseur de cette éthique universelle¹, c'est-à-dire profitant globalement à l'ensemble de l'humanité et qu'elle œuvre pour concrétiser cela (Programme pour l'éthique des sciences et des technologies, Observatoire « L'éthique à travers le monde »...) par exemple pour l'espace extra atmosphérique, certains épisodes de son histoire prêtent le flanc à la critique (1953, « Atoms for peace », J.D. Hamblin). Le Bien, base indispensable de toute action est donc facilement laissé de côté, même par les plus désintéressés d'entre nous, au profit d'ambitions plus puissantes. L'exemple extrême de la scission de l'atome choisi pour la gravité des conséquences induites par ce qui ne semblait être qu'une simple théorie de physique, semble le laisser croire quand recherche et ambitions nationales ne font plus qu'un.

Dans un autre cadre, celui de la recherche agricole, l'Etat (ou les Etats) peut fort bien, tout en sachant encourager dans le cadre de

¹ N'est ce pas en son sein qu'a été créé le Comité internationale de bioéthique en 1997, qu'a été adoptée la Déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique en 2005 ?

la recherche développement, les expérimentations sur les cultures génétiquement modifiées ou sur thérapie génique germinale, tout en connaissant parfaitement les dérives auxquelles ces recherches risqueraient d'aboutir. Livré à lui-même, le chercheur n'a pas toujours une vue d'ensemble de ces sujets de recherche et surtout ne les situe pas toujours dans une perspective de long terme. Il doit être orienté et guidé. Les décideurs en ont parfois une vue subreptice, comme les instances de l'Union européenne qui, au cours des travaux de révision de la directive européenne sur les organismes génétiquement modifiés introduits dans l'environnement, ont prévu d'y introduire des considérations éthiques. Malheureusement, la lecture ne nous révèle que de vagues formulations. L'éthique est un idéal difficile et dont la poursuite se révèle être fort fatigante.

Ces mêmes dérives dans les choix de recherche (c'est à dire se porter vers des thèmes non éthiques et reposer la question essentielle : « tout est-il bon dans la recherche ? ») risquent également de se produire du fait moins anodin et plus pervers des laboratoires et firmes internationales influençant ou même commandant la recherche. Il en va ainsi pour les recherches sur les maladies orphelines, toujours obérées par des moyens financiers insuffisants alloués aux travaux les concernant, faute d'un marché suffisamment lucratif (concernant peu de malades).

Ces lacunes se trouvent aggravées par les textes délimitant le cadre des recherches.

2°) Le cadre de la recherche

Si les choix des thèmes de recherche ne sont pas toujours, loin s'en faut, des choix éthiques et limitent donc a priori la démarche du chercheur, celui-ci se retrouve parfois d'autant plus livrés à eux-mêmes qu'il leur manque un sous-bassement textuel à leur démarche, à leurs investigations ou encore que celui-ci est tronqué ou même erroné. Le texte, manifestation formelle, d'une éthique et guide de celle-ci, fait défaut, il ne joue pas son rôle².

Des lois doivent être élaborées, comportant intrinsèquement des choix (supra) et comportant surtout des principes d'action. Cela n'est pas toujours le cas ou, parfois, ces principes ne sont pas les bons. La loi nous apparaît comme étant le texte indispensable à l'encadrement d'une démarche éthique. Au-delà d'un formalisme parfois décrié mais qui nous apparaît comme gage d'un mûrissement et

² Car si l'éthique est avant tout une réflexion personnelle, un choix libre et déterminé face à l'action et dans la décision, il faut garder présent à l'esprit que, d'une part, il doit y avoir une éthique du décideur en matière de recherche et que, d'autre part, le chercheur doit avoir de grands référentiels qui guideront son action.

d'une réflexion et d'un débat, la loi amène avec elle ses garanties d'édition et, plus loin, l'image de souveraineté d'une nation. Les « valeurs fondatrices du contrat social qu'elle pose, soit la justice et la solidarité, ne sont-elles pas proprement des bases éthiques » (Avis du CCNE n°57, 20 mars 1998) ? Certains des principes qu'elle doit rappeler, sont inséparables de toute recherche se voulant éthique. Nous y avons fait référence : il s'agit de la responsabilité du chercheur, de la nécessaire dignité à respecter de celui qui se prête à la recherche, qui peut se décliner sous diverses facettes (...) dont l'approche de précaution.

Or parfois cette loi n'existe pas. C'est le cas, par exemple pour ce les expérimentations de nouveaux médicaments où seul quelques textes réglementaires sont applicables.

Parfois cette loi est insuffisante et ne cadre pas suffisamment l'activité de recherche. C'est le cas de la loi tunisienne relative à la protection des données à caractère personnel dont le chapitre relatif aux données recueillies en matière de santé ou dans le cadre de recherches ouvre la voie à toutes sortes de dérives.

Parfois la loi n'existe pas (cas le plus grave) : organisme génétiquement modifiés ou expérimentations sur l'animal.

Et, peut-être, et mieux encore que la loi, un cadre éthique idéal n'exigerait-il pas que les pouvoirs publics demandent l'avis, dans des choix aussi graves, de panels de citoyens, et plus particulièrement ceux intéressés par les démarches d'investigation ?

II – L'éthique de la décision : une éthique réfléchie ?

Le moment, crucial, du choix de LA décision à prendre si bref qu'il soit engage profondément le chercheur et entraîne des conséquences parfois graves sur l'ensemble de la société. Dans tous les domaines de recherche qui utilisent l'homme comme objet de recherches et d'investigations (ou qui utilisent la matière utilisées par l'homme par la suite) mais de manière sans doute plus angoissante pour les sciences du vivant, un temps – parfois infinitésimal – de réflexion avant l'action existe. Nous avons vu que le « background » positif et actif nécessaire à cette décision n'est pas toujours effectif. Le chercheur, livré à lui-même, doit faire appel à l'ensemble de ses ressources, pour effectuer le bon choix ou, du moins, le moins mauvais choix possible (au regard de la mise en balance d'intérêts ou/et de bénéfices concurrents).

1°) L'émergence de nouveaux repères éthiques

A défaut de textes généraux et préétablis, ou à défaut de contenus adéquats à ces textes, et dans le besoin d'une éthique, les chercheurs se sont souvent trouvés dans l'obligation de créer d'eux-mêmes, leurs propres normes de conduite. Droit mou (soft law) pour

certaines qui ne prêchent que par la rigueur des contraintes sanctionnées par le strict droit, ces nouveaux documents se déclinent en divers noms tels ceux de : codes d'éthique, protocole de recherche, chartes, codes de conduite, avis de comités de sages et tout autant de « livres blancs ».

Adoptés dans des cadres de recherche fort différents, ils ont pour but de trouver un corps communs de règles et de principes d'action applicables à la branche déterminée ou même, plus étroitement encore, à certaines des recherches qui y sont menées. Les illustrations concrètes en sont nombreuses et nous les trouvons dans un grand nombre de pays mais surtout au Canada où le débat éthique est très développé (pourquoi ? Causes sociologiques ?).

Nous pouvons citer ici l'avis du CCNE n°38 (1993) , rendu à la demande du CNRS et intitulé « Ethique de la recherche dans les sciences du comportement humain ». Le CCNE* pose l'exigence - générale – que la démarche soit irréprochable c'est –à dire qu'elle respecte la liberté d'action des personnes, leur sécurité, le principe de justice et leur consentement libre, éclairé et express. En Tunisie, l'avis du CNEM** n° 2 (1997) pose l'exigence de comités d'éthique locaux au sein de chaque établissement hospitalier et qui aurait une mission d'aide à la décision pour les médecins.

Nous trouvons ces comités d'éthique dans notre pays surtout – pour le moment – dans des branches où par nature les atteintes à l'éthique sont aiguës puisqu'il s'agit du domaine de la santé et de toute recherche, clinique, génétique ou informatique, sur l'homme. Ainsi, et sans qu'aucune contrainte textuelle ne précisait leur tâches ou le détail de leur fonctionnement, des comités locaux se sont mis en place dans les établissements de santé où des investigateurs sont appelés à poursuivre leurs expérimentations. Dépassant le texte, ces comités s'obligent à une rigueur de composition et de fonctionnement tout à leur honneur.

Mais au-delà de leur environnement et des structures pouvant structurer ou encadrer son action, le plus souvent, le chercheur doit puiser au fond de lui les préceptes nécessaires à son action « bonne ».

2°) La réflexion éthique, seule démarche à prôner

L'éthique provient d'une parfaite connaissance de la nature des choses et de ce qui devrait être ; elle s'aigüise et s'affine avec le temps , devenant en quelque sorte plus naturelle et plus instinctive. Sans doute est-ce pour cette raison que les comités de sages comportent peu de jeunes. Or, la recherche n'est pas l'apanage de l'âge et la jeunesse doit être formée à la prise de cette bonne

* Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (France).

** Comité national d'éthique médicale.

décision, sage et « bienfaisante », quelque soit leur domaine d'investigation.

Aussi, la première étape doit être celle de la formation. Nous voyons ces formations en éthique, se faire jour dans un certain nombre de nos cursus et institutions, particulièrement dans le domaine médical. Au cours de leur pratique, certains de ces praticiens prennent sur eux-mêmes pour approfondir la réflexion éthique par rapport aux problèmes qu'il leur arrive de rencontrer.

Certes, ce travail permanent ne libèrera le chercheur du cadre d'action qui lui est imposé mais il l'entraînera néanmoins à une réflexion éthique nécessaire à toute recherche, dans le respect de l'impératif moral de dignité humaine. Il fera le lien constant entre l'éthique et l'indispensable intégrité scientifique et s'interrogera sur la finalité des actions à accomplir et leurs possibles conséquences. Cette tentative de compréhension du tout s'inscrira dans une démarche de rapprochement vers une certaine vérité où l'homme gardera toujours une place à part.